

## LA NOURRITURE DES POUSSINS

Rien n'a plus d'importance en élevage que la bonne nourriture distribuée abondamment au premier âge, tout le développement ultérieur de l'animal en dépend. M. Ernest Lemoine qui s'occupe de cette question dans son traité d'élevage des animaux de basse-cour conseille de donner aux poussins, pendant les quinze premiers jours, de la pâtée composée de pain rassis, émietté légèrement et de la salade hachée avec des œufs durs.

Au lieu de salade, on peut, dit-il, mettre du cerfeuil ou du persil. Cette pâtée est alternée avec du millet et avec une autre pâtée composée de farines d'orge et de sarrasin, bien pétrie et sèche. Peu à peu on supprime la pâtée à l'œuf et on la remplace par du riz bien cuit, puis on abandonne le millet pour donner du blé et du sarrasin.

La salade convient très bien aux poussins. On renouvelle l'eau deux ou trois fois par jour, selon la température.

Quand les poussins paraissent chétifs, souffreteux, M. Lemoine recommande de leur donner des fortifiants; du pain trempé dans du vin ou une pâtée faite avec du cœur de bœuf cuit à l'eau, mélangé à du riz bien cuit et de la chicorée sauvage hachée. Ce mélange terminé, on le sèche avec de la farine de maïs.

Du neuvième au onzième jour, une petite crise se produit souvent chez les poussins, il faut alors mêler à la pâtée à l'œuf, une petite quantité de fer réduit ou de poudre de quinquina.

Enfin, M. Ernest Lemoine affirme que les œufs de fourmis ne sont point nuisibles aux poussins. Ces derniers se trouvent très bien de cette nourriture, mais avant de la leur donner, il faut avoir soin de retirer les fourmis rouges mêlées aux œufs, car ce sont ces fourmis qui, par leur présence dans le duvet des poussins, peuvent les gêner au point d'entraîner leur dépérissement.

Il est indispensable que les poussins, comme les poulets adultes, trouvent à leur disposition du gravier qui sert à la trituration des aliments. Ainsi traitées, les jeunes couvées s'élèvent vite et bien: on n'a plus à redouter les cas de mortalité, dus, le plus souvent à une alimentation insuffisante ou défectueuse. En un mot, la vigilance de la fermière doit être constamment en éveil pour mener à bien ce petit monde de la basse-cour et obtenir, par la suite, des bénéfices certains.

## Ventes par le Shérif

F. F.—No 1843—La Compagnie de Jésus vs Arthur Joyal *ès qualité*.

Deux lots de terre contigus situés dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, cité de Montréal, sur le niveau de la rue Drolet, connus sous les numéros sept cent cinquante-huit et sept cent cinquante-neuf, de la subdivision officielle du lot numéro quinze (Nos. 15-758 et 15-759), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, contenant, chacun des dits lots, vingt pieds de largeur en front, par soixante-douze de profondeur—avec bâtisses, et avec droit de passage dans une ruelle de quinze pieds de largeur qui se trouve en arrière des dits lots de terre.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIÈME jour d'AOUT courant à DIX heures de l'avant-midi.

F. F.—No 1039—Marie C. Laurent dit Lortie, *es qual* vs Marie Brien dit Desrochers.

Un lot de terre situé en la cité et district de Montréal, faisant partie du lot connu sous le numéro treize cent quatre aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, contenant le dit lot, dix-sept pieds de front par quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et touchant en front la rue Victoria, en arrière au nord-est une ruelle, au sud-ouest le numéro officiel treize cent cinq, et du côté sud-est de la partie restante du même numéro treize cent quatre—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIÈME jour d'AOUT courant à ONZE heures de l'avant-midi.

A. F. F.—No 1566—Ubalde Garand et al vs Mary Haley

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, en la Côte Sainte-Marie, de forme irrégulière, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro cent soixante et dix (170), contenant environ vingt-sept arpents et trois quarts en superficie, plus ou moins; borné en front par le chemin public de la dite Côte Sainte-Marie et par le numéro cent soixante et onze—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Joachim de la Pointe-Claire le QUATORZIÈME jour d'AOUT courant à ONZE heures de l'avant-midi.

F. F.—No 5243—Zenon St Aubin vs Philomène Latour.

Un certain lot de terre situé en la cité de Montréal, connu et désigné comme lot numéro un, de la subdivision du

lot officiel quatorze cent soixante et douze (1472-1), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal; le dit lot étant de forme irrégulière et contenant dix-huit mille cinq cent cinquante-trois pieds en superficie, le tout mesuré anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Fullum et par une ruelle—avec un bloc de maison, une manufacture avec les machineries, un engin, une bouillière, etc., et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIÈME jour d'AOUT courant à DEUX heures de l'après-midi.

F. F.—No 1458—L'Hon. Louis F. R. Masson et al *ès qual*. vs Henri Gauthier.

1o Deux lots de terre situés dans le quartier Sainte-Marie, cité de Montréal, connus aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous les numéros treize cent soixante et dix et treize cent soixante et dix A (1370 et 1370A), les dits deux lots contigus et ne formant qu'une seule et même exploitation; bornés en front par la rue Poupard, d'un côté par la rue Joséphine, et de l'autre côté par une ruelle—avec les bâtisses sus-érigées.

2o Deux autres lots de terre situés dans le quartier Sainte-Marie, cité de Montréal, connus aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous les numéros treize cent soixante et seize et treize cent quatre-vingt-neuf (1376 et 1389); bornés en front par la rue Poupard, les dits deux lots contigus et ne formant qu'une seule et même exploitation—avec les bâtisses sus-érigées.

3o Un emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, cité de Montréal, et portant le numéro quatorze cent soixante et treize (1473), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, contenant quatre cents pieds de largeur en front sur la rue Fullum par deux cent quinze pieds de profondeur; à distraire, néanmoins, de la largeur du dit terrain une lisière d'environ quatorze pieds de largeur qui en a été enlevée pour l'élargissement de la rue Sainte-Catherine; borné en front au nord-est par la rue Fullum; en arrière par les lots Nos 1474 et 1479, des dits plan et livre de renvoi officiels, et du côté sud-est par la rue Sainte-Catherine—avec une maison en brique à un étage sur fondations en pierre, avec étable et remises en bois dessus construites, plus une autre maison en brique au coin de la dite rue Sainte-Catherine, et dépendances.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIÈME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi.

J. R. THIBAUDEAU, Shérif.  
Bureau du Shérif }  
Montréal, 5 août 1896. }

—Etablie en 1830.—

## BENNING &amp; BARSALOU

La plus ancienne maison d'Encanteurs en Canada.

Encanteurs de Commerce et Marchands à Commission.

86 ET 88 RUE ST-PIERRE, MONTREAL

Références: LA BANQUE DU PEUPLE, LA BANQUE DE MONTREAL

Encans opérés pour toutes les branches du commerce. Correspondances et consignations illicites. Avances de fonds au besoin. Retours prompts.

Téléphone 1744. Boîte de Poste 215.

Ventes de meubles traitées avec soin et promptitude. Nous pouvons opérer ces ventes avec tous les avantages possibles.